

## Publication des états financiers simplifiés de Parc Éolien Pierre-De Saurel SEC

### Année 2020

	2020	2019
<b><u>Revenus (M\$)</u></b>		
Énergie	9,34	8,84
Autres	0,04	0,11
<b>TOTAL</b>	<b>9,39</b>	<b>8,94</b>
<b><u>Dépenses (M\$)</u></b>		
Redevances aux agriculteurs et municipalités	0,58	0,55
Entretiens et Opérations	0,63	0,78
Autres charges	0,81	0,91
<b>TOTAL</b>	<b>2,01</b>	<b>2,24</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M\$)</b>	<b>7,38</b>	<b>6,70</b>
<b><u>Frais Financiers (M\$)</u></b>		
Amortissement et capital sur emprunt	3,56	3,55
Intérêts sur emprunts	2,23	2,29
Autres Frais	0,29	0,28
<b>TOTAL</b>	<b>6,07</b>	<b>6,12</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M\$)</b>	<b>1,31</b>	<b>0,58</b>

## **Explications et clarifications**

Les chiffres montrés dans ce tableau résumé proviennent des états financiers du parc éolien qui ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et présentés au conseil d'administration du parc éolien ainsi qu'aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 mai 2021 à la MRC Pierre-De Saurel.

La situation financière favorable du parc a permis de verser à la MRC Pierre-De Saurel la somme de 2 000 000 \$. Le montant est établi selon différents barèmes imposés par notre créancier qui garantissent que le parc est en mesure de rencontrer ses obligations financières et de garder des réserves appropriées en banque avant de distribuer l'argent vers la MRC. Le calcul est basé sur sa capacité de générer des flux de trésorerie et non sur le résultat comptable de l'entreprise.

Toujours en 2020, le parc éolien a payé à titre de redevance et compensation un montant de 564 009\$ aux différents agriculteurs et municipalités sur lesquels sont installés les éoliennes.

Finalement, bien que non montré aux états financiers, le Parc Éolien s'est prévalu d'un outil financier qui le protège contre les fluctuations des taux d'intérêts. Cet outil, appelé communément un « swap » fait en sorte que nous avons échangé notre taux d'intérêt variable avec une autre entreprise qui avait un taux d'intérêt fixe, et ce, par l'entremise de Desjardins. Cet outil oblige les entreprises en cause de déclarer à leur état financier un gain non-réalisé sur cet outil financier. En 2020, c'est une perte de 4.61M\$ qui a été inscrit aux livres. Cette valeur, purement virtuelle, tendra vers une valeur nulle au terme du contrat de financement.